

PRESENTATION DE L'APPLICATION REXFFA

0- préalable

L'utilisation de l'application REXFFA **n'entraîne aucune charge ni organisation nouvelles** pour le club, elle l'aide simplement à traiter méthodiquement les événements liés à la sécurité en lui fournissant un moyen simple de saisie et de gestion et de **conservation de l'historique des dossiers**.

L'ensemble des documents qui traitent du REX et de REXFFA en particulier sont **disponibles en consultation ou téléchargement** dans le site de la Fédération :

ff-aero.fr (Guide du pilote, Espace sécurité-REX, REX documentation)

1- Un rappel de la situation du REX origine, fonctionnement, finalité dans le domaine de la sécurité, résultats.

Initié par la DGAC pour collecter les événements vécus par les pilotes à fin de prévention , pédagogie, statistiques en vue de l'amélioration de la sécurité ;

repris par chaque fédération en 2012 avec un schéma d'organisation défini en commun, le REX saisi par le pilote était directement publié sans intervention du club ;

le principe de l'anonymat régit l'organisation ;

La DGAC s'est engagée à ne pas rechercher le pilote qui a émis un REX.

2 - Les raisons qui ont conduit à développer et mettre en service REXFFA (participation du club, amélioration de la prévention, aide aux responsables du club dans ce domaine).

La finalité du REX en tant que **moyen d'amélioration de la sécurité** reste le point essentiel ;

l'idée est de **faire participer activement le club** dans l'analyse des REX émis dans le club et dans le choix de mesures de prévention ;

de faire participer les correspondants régionaux pour soutenir les clubs dans la démarche ;

la publication nationale des REX reste d'actualité pour fournir aux instructeurs une base et aux pilotes un moyen complémentaire de formation ;

Il s'agit également de mettre tous les clubs, petits et grands sur un pied d'égalité en proposant une solution gratuite, sans aucune intendance technique tout en garantissant sa pérennité sur le long terme pour permettre aux clubs de bénéficier de l'effet des historiques.

La démarche commune permet d'améliorer l'organisation, le partage d'expérience en évitant la dispersion des solutions locales.

Pour toutes ces raisons la Fédération à pris en charge le développement de REXFFA, sa maintenance dans la durée, la mise à disposition auprès des clubs et leur formation.

3 - Les conséquences pour le club en matière d'organisation et de sensibilisation des pilotes

L'action essentielle du club est auprès des pilotes, il s'agit de les convaincre de participer,

le REX restera lettre morte si les pilotes, mais aussi les dirigeants et **surtout les instructeurs** ne jouent pas le jeu.

le club a donc le rôle principal ;

l'utilisation d'un outil permet une meilleure formalisation du suivi des REX à court terme et dans le temps ;

une désignation explicite des intervenants est indispensable pour assurer une exploitation efficace des REX (analyse des événements, information des pilotes, choix des actions curatives et préventives).

4 - Les différents intervenants dans le fonctionnement du REX et le rôle de chacun (pilote, dirigeant, correspondant sécurité du club, correspondant sécurité régional ...).

les pilotes sont à l'origine de l'information en saisissant des REX ;

Le président confirme la désignation des autres intervenants ;

le correspondant sécurité du club et l'équipe qui l'accompagne assurent l'instruction des dossiers ;

le correspondant régional aide les clubs pour la mise en route du REX et en régime de croisière ;

l'équipe FFA assure le contrôle de l'anonymat des REX que le club propose en consultation nationale.

5 - Une présentation des caractéristiques de l'application REXFFA proprement dite, des services qu'elle propose et de ses limites.

L'utilisation de l'**application REXFFA est gratuite** ;

;

cette application est intégralement de type WEB de manière à **n'exiger aucune intendance** (installation de programmes, sauvegardes, changements de version...) à la charge du club ;
seul besoin, un PC (ou équivalent) et un navigateur ;

Elle est accessible à partir du PC du club ou de tout PC personnel à partir d'un lien qui sera fourni aux pilotes ;

l'accès par les pilotes ne nécessite ni identification préalable ni mot de passe.

L'accès des autres participants (président, correspondants ..) est soumis à identification et mot de passe ;

Les opérations effectuées au titre d'un club sont sans aucune incidence sur celles effectuées par les autres clubs, **chaque club est totalement indépendant** des autres.

l'application limite son action à la saisie lors des étapes successives de la gestion d'un REX depuis l'envoi par le pilote jusqu'à la publication pour consultation nationale ;

elle n'a **aucun caractère contraignant ou directif**, son rôle se limite strictement à la formalisation et au stockage des REX.

Pour les clubs qui ont actuellement un système de collecte des REX (papier ou informatisé) la mise en place de REXFFA peut se faire progressivement sans abandon immédiat de ce système.

6 - L'organisation envisagée pour assurer la formation, le démarrage et l'assistance en régime de croisière auprès de chaque club.

Chaque club peut démarrer à la date qui lui convient ;

le correspondant régional présente l'application REXFFA aux clubs de la région ;

une période d'essai (si possible de courte durée) dans le club permet de désigner les responsables, roder le rôle de chacun, passer l'information aux pilotes ;

à entreprendre le plus vite possible après présentation

l'assistance après démarrage est la suivante :

une adresse mail spécifique (contactrex@ff-aero.fr)

une aide en ligne accessible depuis toutes les pages

une aide contextuelle

la possibilité d'un contact direct avec le correspondant régional ou un membre de l'équipe.

Un dossier spécifique, REXFFA assistance, détaille tous ces points.

7- Le règlement 376-2014 relatif aux déclarations obligatoires (DO) auprès de l'EASA via la DSAC

La DGAC souhaite privilégier la transmission par l'équipe SGS du club après détermination par ses soins du fait que l'évènement relève bien d'une déclaration obligatoire ou d'une déclaration volontaire.

De surcroît la DO , compte tenu des choix faits pour la gestion du REX apparaît comme consécutive au REX établi à la suite d'un évènement.

La logique est donc d'automatiser autant que possible cette déclaration en l'intégrant dans REXFFA pour simplifier la tâche de l'équipe SGS.

A l'heure actuelle l'application est en service réel, la généralisation est possible.